

3 ÉTAPES SIMPLES POUR BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF

1. **Vérifiez si votre logement se situe dans le périmètre de l'OPAH-RU**, via la carte interactive en scannant le QR Code :



2. **Contactez un conseiller : 02 96 52 15 70** (Espace Conseil France Rénov') ou par mail : contact@alec-saint-brieuc.org
Le conseiller se chargera de **vérifier l'éligibilité de votre projet**.
3. **Bénéficiez d'un diagnostic gratuit** pour obtenir des conseils et un accompagnement pour vos travaux de rénovation.
4. **Déposez votre dossier** de demande de subvention (avec l'aide d'Urbanis - opérateur missionné par Leff Armor communauté) **AVANT de commencer les travaux**.

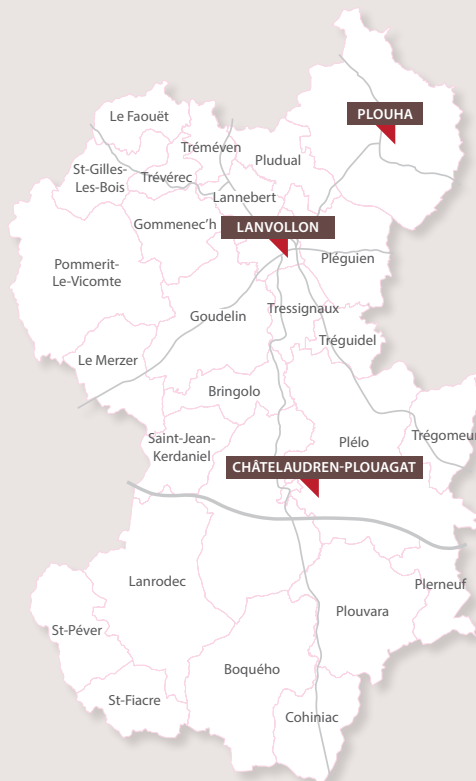


avec



Important :

- ➔ En passant par l'Espace Conseil France Rénov' et l'opérateur de Leff Armor communauté, l'accompagnement pour monter votre dossier est 100 % gratuit.
- ➔ Ne commencez PAS les travaux avant d'avoir l'accord des aides !
- ➔ Si votre logement n'est pas dans le périmètre d'OPAH-RU, d'autres aides existent, l'Espace Conseil France Rénov' de Leff Armor communauté pourra vous guider.



UNE QUESTION, UN PROJET ?

Contactez l'Espace France Rénov' de Leff Armor communauté qui vous guidera pas à pas dans vos démarches

02 96 52 15 70

contact@alec-saint-brieuc.org

PERMANENCES EN MAIRIE SUR RDV

CHÂTELAUDREN-POUAGAT (Mairie annexe de Châtelaudren)

le 4^{ème} lundi du mois de 9h à 12h

LANVOLLON (Salle des mariages)

le 2^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h

PLOUHA

le 3^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h

**ENSEMBLE, ET DÈS MAINTENANT,
REDONNONS VIE À NOS CENTRES-VILLES !**

Durée du dispositif : de 2026 à 2030



Conception/Réalisation : Service Information/Communication Leff Armor communauté - Juillet 2026
Toute correspondance écrite doit être adressée au siège de Leff Armor communauté



www.leffarmor.fr

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ : OPAH-RU DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Des aides pour rénover votre logement dans les centres-villes
(Châtelaudren-Plouagat / Lanvollon / Plouha)



C'EST QUOI L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) ?

UN PROJET POUR REDONNER VIE À NOS CENTRES-VILLES

Les centres-villes de **Châtelaudren-Plouagat, Lanvollon et Plouha** sont au cœur d'un **grand projet** :

- Rénover les logements pour les rendre plus confortables, économes et accessibles.
- Lutter contre les logements vides ou en mauvais état pour redynamiser les cœurs de ville.
- Créer un cadre de vie agréable pour que chacun puisse rester vivre en centre-ville, près des commerces et des services.
- Protéger l'environnement en améliorant la performance énergétique des bâtiments.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ OPAH-RU

Leff Armor communauté

Et si votre centre-ville devenait encore plus agréable à vivre ? L'OPAH-RU vous accompagne pour rénover votre logement et valoriser votre centre-ville.

Vous êtes propriétaire ? Découvrez :

- **Les aides qui existent pour rénover votre logement,**
- **Les travaux qui sont concernés,**
- **Comment être guidé pas à pas.**



GRÂCE AUX AIDES FINANCIÈRES, CE DISPOSITIF VOUS PERMET :

- d'améliorer votre logement (isolation, chauffage, sécurité, adaptation...).
- de baisser vos factures (énergie, eau...).
- de valoriser votre patrimoine (un logement rénové se loue ou se vend mieux !).
- de participer à l'embellissement de votre centre-ville !

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier de l'OPAH-RU, il faut être **propriétaire d'un logement situé dans les périmètres de centralité de Châtelaudren-Plouagat, Lanvollon ou Plouha** :

- Propriétaires qui habitent leur logement (sous conditions de revenus).
- Propriétaires qui louent leur logement.
- Copropriétés (aide pour les travaux dans les immeubles).

DANS LE CADRE DE CE DISPOSITIF VOUS POUVEZ AINSI OBTENIR :

- Une aide financière jusqu'à 80 % HT du coût des travaux (selon vos revenus).
- Un accompagnement gratuit pour :
 - Réaliser un diagnostic de votre logement.
 - Monter votre dossier de demande d'aides.
 - Trouver des artisans qualifiés.
 - Bénéficier de prêts à taux zéro ou d'autres aides complémentaires.

L'accompagnement et les aides financières sont effectués par :



QUELS TRAVAUX SONT AIDÉS ?

3 types de travaux sont financés :

- **Économies d'énergie** (pour gagner en confort et réduire les consommations d'énergie) :
 - Isolation des murs, toits, fenêtres.
 - Chauffage plus performant (pompe à chaleur, chaudière à granulés...).
- **Confort et sécurité** (pour un logement sain et adapté) :
 - Électricité et plomberie aux normes.
 - Accessibilité pour les personnes âgées ou en situation de handicap.
- **Logements vides, dégradés** :
 - Réhabilitation de maisons ou appartements inoccupés depuis longtemps.

